

Québec, le 12 juillet 2022

Madame Darlene Rowsell Roberts
Administratrice
Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent
29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 100
Chevery (Québec) G0G 1G0

Madame l'Administratrice,

Lors de l'audit¹ effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet des travaux d'infrastructures d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable d'Harrington Harbour, un constat de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle a été relevé. Le contrat visé est :

- Genivar/WSP Canada inc., contrat octroyé de gré à gré sans utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour un montant totalisant 898 740 \$², taxes non incluses.

Compte tenu du montant du contrat octroyé à ce fournisseur, la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent se devait de procéder par demande de soumissions publique avec utilisation obligatoire d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

La non-conformité constatée contrevient au cadre normatif de la Municipalité en matière de gestion contractuelle. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier le constat de non-conformité.

Conséquemment à ce qui précède, le Ministère s'est adressé à la Municipalité afin que celle-ci mette en place des mesures concrètes et raisonnables permettant de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant de son cadre normatif. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

... 2

-
1. Cet audit est effectué une fois le projet finalisé, c'est-à-dire lorsque l'organisme a complété les réclamations de dépenses. La mise en œuvre de certains projets peut s'étendre sur plusieurs années, ce qui occasionne un délai important entre l'attribution des contrats faisant l'objet de l'audit, et la réalisation de ce dernier.
 2. Correspond à l'offre de service au montant de 303 516 \$ et aux autres honoraires facturés selon une tarification horaire totalisant un montant de 595 224 \$.

En réponse à cette demande, la Municipalité a transmis au Ministère un sommaire des mesures concrètes et raisonnables permettant de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant de son cadre normatif.

Les mesures adoptées par la Municipalité sont les suivantes :

- Utilisation de plusieurs outils permettant à la Municipalité de s'assurer de respecter les règles de gestion contractuelle en vigueur lors de nouveaux projets tels qu'un diagramme détaillé de la procédure de gestion contractuelle, une liste de vérification avant l'octroi d'un contrat ainsi qu'un schéma portant sur la passation d'un contrat municipal en approvisionnement.
- La greffière-trésorière s'engage à suivre une formation individuelle personnalisée avec un avocat de la Fédération québécoise des municipalités afin de mettre à niveau certaines connaissances au sujet de la gestion contractuelle et des obligations de la Municipalité en matière de transparence.
- Le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité sera révisé et mis à jour.
- La Municipalité fera valider les questionnements juridiques relatifs à l'octroi des contrats par des avocats lorsque cela sera requis.

Du moment que ces mesures sont rigoureusement mises en application, le Ministère considère que vous avez satisfait à sa demande.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Municipalité.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera la lettre sur son site Web.

Veillez agréer, Madame l'Administratrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Original signé par

Frédéric Guay